## Conseil d'établissement 2018-2019

Date:

Lundi 22 octobre 2018

Heure:

19 h

Endroit : École Vents-et-Marées, Cacouna

Présents: Nadine Thériault, Sylvie Bouchard, Valérie Beaulieu, Marie-Josée D'Amours, Mélanie Marquis, Jessica Fortier, Cynthia Parent, Sophie Gagnon, Patrick Gagnon, Nathalie Dubé, Yves Ouellet, Anne-Marie D'Amours, Angélique Lainey

Bonne(s) nouvelle(s): 1) Nous avons reçu un chèque de 10 000 \$ de la part du tournoi de balle de St-Arsène.

2) En lien avec La semaine des directions, M. Yves a reçu plusieurs gestes d'appréciation de la part des élèves et du personnel.

3) M. Yves offre en cadeau aux membres le livre « Il me cherche! »

	SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1.	Accueil	M. Yves Ouellet, directeur, et Mme Cynthia Parent, présidente, souhaitent la bienvenue à toutes et à tous. Vérification s'il y a quorum. La séance du conseil d'établissement peut ainsi être légalement tenue.	
		M. Yves nous présente la vidéo d'Émile Roy qui s'intitule « Le système d'éducation, une bonne fois pour toutes ». Il nous fait un retour rapide sur celleci lorsqu'elle est terminée afin de nous faire réfléchir sur les propos du jeune homme.	
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Les membres ont reçu l'ordre du jour par courriel avant la rencontre. M. Yves demande si nous avons des points à ajouter.  IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Bouchard QUE l'ordre du jour soit adopté	
		La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2018-10-001]	

	SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
3.	Lecture et adoption du procès- verbal de la réunion du 24 septembre 2018	IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nadine Thériault QUE le procès-verbal du 24 septembre 2018 soit adopté avec quelques petites corrections.  La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2018-10-002]	Mme Angélique fera les corrections nécessaires.
4.	Déclaration d'intérêts des membres (art. 70) ANNEXE 1	Le document est distribué et M. Yves Ouellet explique qu'il est important de compléter le formulaire afin d'éviter qu'un membre du personnel soit en conflit d'intérêts avec les sujets traités lors des conseils.  Les formulaires sont remis sur place à Mme Angélique Lainey.	
5.	Chaîne téléphonique (autorisation) et formulaire 14	Les membres sont en accord avec l'objectif de la chaîne téléphonique et ils signent le formulaire 14 sur place et le remettent par la suite à Mme Angélique Lainey.	Mme Angélique mettra en page la chaîne téléphone et l'enverra aux membres par courriel.
6.	Dépôt des règles de régie interne (art. 67)	M. Yves fait la lecture des règles de régie interne. Après une courte période de questions, les membres signent le formulaire sur place.	
7.	Frais de kilométrage et de gardiennage	<ul> <li>Pour la présente année, les taux pour frais de déplacements et de gardiennage seront de :</li> <li>Un taux de 0,44 \$/kilomètre auquel s'ajoute 0,05 \$ /kilomètre lorsqu'il y a covoiturage.  Les taux et le kilométrage sont ceux émis sur la charte de notre commission scolaire.</li> <li>Pour le gardiennage le taux est de 5,00 \$/heure sur présentation d'un reçu ou d'une preuve pour tous les membres, sauf le personnel représentant de nos deux écoles. Cependant, notre représentant sur le comité de parents nous demande de valider notre procédure.</li> </ul>	Mme Angélique s'informera auprès de la commission scolaire afin de recevoir le formulaire de dépôt direct pour les membres.  La responsable du comité de parents et/ou la direction valideront la procédure pour les frais de gardiennage.

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	Les membres n'ont pas rempli de formulaires pour l'instant. La direction et/ou la responsable du comité de parents iront valider la procédure afin de respecter les règles.	
8. 1 <sup>re</sup> communication/Rencontre de parents/Remise des bulletins en novembre	La première communication a été faite en version papier pour les 2 écoles. M. Yves demande aux membres leurs impressions. Ceux-ci ont mentionné qu'ils préfèrent la communication papier et ajoutent que les petits commentaires sont grandement appréciés et précisent les intentions de la communication.	
	Remise du 1 <sup>er</sup> bulletin (2 <sup>e</sup> communication) avant le 20 novembre.	
	IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jessica Fortier  QUE le 15 juin en après-midi soit une demi-journée pédagogique flottante.	
	La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2018-10-003]	
	La remise des bulletins se fera donc le 15 novembre en après-midi et en soirée ainsi que le 16 novembre (journée pédagogique).	
9. Utilisation des locaux	M. Yves explique que les activités offertes après 18 h, ne sont pas prises en charge par l'école, mais bien par la municipalité.	
10. Force 4	M. Yves confirme que l'école de Cacouna est encore Force 4 cette année. C'est- à-dire que les jeunes bougent au moins 1 h par jour.	
11. Dérangements pédagogiques		
- ½ journée flottante le 15 novembre	Les membres acceptent la demi-journée flottante du 15 novembre pour les 2 écoles.	
- retour élections	Dû aux élections du 1 <sup>er</sup> octobre, nous aurons un calendrier scolaire de 179 jours au lieu de 180 jours.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
- non-respect du 180 jours		
12. Liste du petit matériel, cahiers d'activités et agendas (paiement et retour) / Partenaire Premier Tech et don de 500 \$ pour Cacouna	M. Yves informe les membres qu'une grande majorité de nos parents ont déjà payé leur(s) facture(s) pour les cahiers d'activités de leur(s) enfant(s).	,
13. Financements	Cacouna M. Yves informe les membres qu'il n'est pas trop tard pour acheter des billets pour notre souper spaghetti. L'an prochain, nous tenterons d'arrimer notre date avec le secondaire afin que celle-ci ne tombe pas la même journée que celui des Sphinx.  St-Arsène M. Yves informe les membres que ce sera probablement un dîner spaghetti avec vente de sapins de Noël le dimanche 2 décembre. De plus, une collecte de cannettes vides aura lieu le 12 janvier.	,
14. Parade de Noël le 3 novembre	M. Yves explique que les deux éducateurs physiques seront présents pour des raisons de sécurité, car comme quelques élèves font du monocycle, il peut y avoir un danger. Ce sont les élèves de 5° et 6° années des 2 écoles qui peuvent y participer. Habituellement, nous participons à la parade aux 2 ans, mais nous nous permettons à l'occasion de faire plus pour nos élèves.	
15. Parc-école de St-Arsène	Nous en avons discuté en début de réunion lors des Bonnes nouvelles.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
16. Plan d'action contre l'intimidation et la violence (à adopter)	Mme Marie-Josée D'Amours, psychoéducatrice, explique le document  Nous devrons l'adopter à la prochaine rencontre.	
17. Normes et modalités	M. Yves explique aux membres qu'il demande toujours aux enseignants de vérifier leurs matières en équipe-école. Il nous informe également que les dates de remises des bulletins sont décidées par le Ministère, mais l'école peut décider de remettre les bulletins plus tôt.	
18. CCSÉHDAA (retour sur les modalités des membres)	M. Yves informe les membres qu'un parent dont son enfant est inscrit en maternelle peut participer au comité quand l'enfant a reçu son code officiel du Ministère avant les élections du comité.	
19. Service de garde et journée pédagogique	Mme Sylvie Bouchard, responsable du service de garde, nous informe du succès des 2 services, tellement que nous manquons d'espace à St-Arsène. Environ 84 réguliers et 20 sporadiques à Cacouna + environ 53 réguliers et 20 sporadiques à St-Arsène.  M. Yves explique que les employés de la commission scolaire, ne peuvent pas dépasser 35 heures de travail par semaine, ce qui rend complexe les journées où il y a des dérangements pédagogiques, car les filles du service de garde ne peuvent pas dépasser leurs heures, mais que la commission scolaire est en train de penser à des alternatives afin de répondre à nos besoins.	
20. Correspondance et comité de parents	Mme Valérie Beaulieu, représentante au comité de parents, nous informe des grandes lignes de la 1 <sup>re</sup> réunion de parents. En bref, M. Déry a présente le PEVR (Projet Éducatif Vers la Réussite). Il a aussi informé les représentants que les élèves qui sont scolarisés à la maison (environ 20) verront la formule d'accompagnement modifiée.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
21. Questions de l'assemblée	Aucune	
22. Levée de l'assemblée	IL EST PROPOSÉ PAR M. Patrick Gagnon  QUE l'assemblée soit levée à 20 h 45.	
	La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2016-09-004]	

Cynthia Farcut
Cynthia Parent, présidente

Yves Quellet, directeur